

Actions collectives et travail social communautaire : plus actuels que jamais

Intervention de Michel Thierry

Texte intégral

Je suis venu présenter ici un avis du CSTS sur le développement du travail social communautaire et des actions collectives, en date du premier octobre 2015, qui recoupe largement les thématiques à l'ordre du jour de ce colloque de Marseille.

D'abord, je souhaite le resituer dans son contexte et souligner son actualité (après tout, le travail social communautaire est apparu en France depuis plus de 40 ans...).

Ensuite, sans paraphrase, en donner l'esprit et les lignes de force.

Enfin, poser quelques remarques ou quelques questions relatives aux conséquences sur les formations au travail social.

Un contexte marqué par

- Un délitement du tissu social qui s'accroît depuis au moins dix ans ;
- Un développement d'Internet et des réseaux sociaux avec sa formidable ambivalence, à la fois un remarquable outil d'information collective, de pédagogie et donc de changement mais aussi véhicule incontrôlé des réactions non réfléchies, des rumeurs souvent télécommandées, voire des thèses complotistes ;
- Une désaffection croissante par rapport à la chose publique, parallèlement à l'essor d'un consumérisme tous azimuts, y compris politique ;
- L'irruption dans notre vie quotidienne de nouvelles formes de violence avec la perpétuation d'actes terroristes en France ;
- La montée des intolérances politiques et religieuses.

Dans un tel contexte de crise culturelle et sociale, la question sociale devient une question atomisée et de plus en plus identitaire. Comment dépasser cette atomisation en s'appuyant sur des identités respectueuses de l'autre et du « vivre ensemble », bref comment aller vers plus et mieux de citoyenneté ? Dans ce contexte de crise et compte tenu de nos contraintes économiques, du poids et du coût de l'empilement des « dispositifs », une réflexion renouvelée sur l'intervention sociale communautaire et collective fait partie des pistes les plus intéressantes si l'on veut éviter « d'aller dans le mur »...

L'avis du CSTS d'octobre 2016

- Le travail social communautaire et plus généralement toutes les formes d'action collective peuvent constituer un puissant levier de dépassement de cette atomisation, et tout simplement un outil de changement concret, plus ou moins ample mais surtout porté par les personnes les plus concernées. Une certaine richesse des initiatives en ce sens existe en France, qui s'inscrivent dans des cadres très divers : prévention spécialisée, centres sociaux, démarches de développement social territorial, etc.
- Ces dynamiques se heurtent cependant à de nombreux obstacles (manque de temps pour les travailleurs sociaux ; poids des urgences individuelles, des tâches administratives et engluement dans la gestion de dispositifs d'action sociale ; réticences à la prise de risques par les intervenants eux-mêmes, leurs encadrants ou leurs autorités politiques ; difficulté d'évaluation des résultats...).
- Au-delà de ces quelques éléments de constat, l'avis précité insiste sur le changement de posture nécessaire à l'accompagnement d'actions collectives. Le travail social communautaire n'est pas une sous-catégorie spécifique du travail social, ce n'est pas vraiment un corpus méthodologique particulier et à part, même s'il peut utiliser des outils plus spécifiques en matière de conduite de projets, d'animation participative, de pédagogie collective ou de « conscientisation ». Il exige un nécessaire changement de posture, qui est souvent le fruit d'un « pas de côté » des professionnels ou des institutions : prendre du champ par rapport aux habitudes professionnelles ou aux réflexes institutionnels pour entrer dans une dynamique collective que l'on ne dirige pas.
- Les interventions sociales collectives et communautaires comportent par définition une part d'imprévisibilité ; les réalisations coïncident rarement de manière exacte avec les objectifs ou prévisions initiales. Il peut aussi se manifester des risques de dérive : prise de pouvoir par un individu ou une fraction du collectif, etc. D'où le rôle essentiel de l'encadrement : fonction de référent et d'appui auprès des professionnels, fonction d'explication et de plaidoyer auprès des autorités institutionnelles ou politiques.

- Dans une large mesure, le travail social communautaire a besoin d'une « re-légitimation » ; il souffre d'un glissement sémantique contestable, voire aberrant, entre communautaire et communautarisme. On peut voir par exemple que l'expression a totalement disparu du discours officiel sur le travail social. Or, il n'existe pas de « faire société » abstrait et désincarné, indépendamment de nos appartenances multiples à des groupes, des réseaux ou des communautés. Le travail social communautaire est un rempart contre le communautarisme. Ce sont les jeunes sans appartenance et sans liens sociaux qui se replient sur le « communautarisme » au sens religieux. Pour citer l'avis du CSTS : « C'est en s'appuyant sur des appartenances que l'on peut produire de l'agir ensemble et contribuer à la cohésion sociale. Les seules limites sont le respect des règles républicaines, le refus de l'intolérance et des menaces au vivre-ensemble ».
- Au-delà des recommandations adressées aux pouvoirs publics nationaux ou locaux, aux institutions et aux professionnels, c'est l'intérêt que nous avons de contribuer à cette œuvre de légitimation renouvelée, dans un contexte de crise culturelle et sociale et de montée des intolérances.

Conséquence sur les formations : quelques questions

- La nécessité d'une forte transversalité et d'un creuset commun plaide pour une large définition du socle commun de compétences : les fondamentaux du travail social, son histoire, son environnement économique et social ; l'éthique professionnelle et la déontologie ; les méthodologies de l'intervention sociale ; le rôle du droit dans le champ social, les institutions, la décentralisation. ; le rôle de l'État et des collectivités publiques et les grandes politiques publiques dans le domaine social. Pourraient s'y ajouter, par filières ou familles de métiers, des unités d'approfondissement sur des notions de sociologie, de psychologie ou de droit finalisées sur objectifs professionnels, ainsi que des unités d'approfondissement des politiques publiques en rapport aux problématiques de la filière. Chaque grande filière pourrait bénéficier d'enseignements spécifiques correspondant aux besoins professionnels propres à une famille de métiers, par exemple pédagogie de l'éducation spécialisée ; éveil de l'enfant ; soutien aux familles ; gestion du quotidien et de l'habitat, vie sociale dans les établissements, etc.
- Au-delà de la transversalité nécessaire au sein des formations au travail social stricto sensu, ne faut-il pas construire une architecture commune aux formations sociales et à l'animation ? Elle permettrait de multiplier les passerelles, de développer les qualifications sociales des professionnels de l'animation- c'est aujourd'hui pour eux un défi majeur -, d'organiser des parcours et des mobilités profitables aux intervenants comme aux « usagers » des services, d'accueillir plus facilement de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers.

- Comment remettre la notion d'engagement au cœur des parcours de formation ? Ceci pose plein de questions relatives à la sélection, aux modalités de l'alternance formation théorique/stages, à la validation des acquis, au développement de projets juniors de travail social, menés par les étudiants dans le cours de leur scolarité et validables dans leurs cursus ...
- Enfin l'approfondissement des valeurs républicaines et de la laïcité est devenu un enjeu de formation qu'il convient de mieux prendre en compte. Cela renvoie à d'autres travaux que je mène actuellement...

Pour citer cet article

Référence électronique

Michel Thierry, "Actions collectives et travail social communautaire : plus actuels que jamais", Sciences et actions sociales [en ligne], N°6 | année 2017, mis en ligne le date 31 janvier 2017, consulté le , URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/37-n-6/dossiers-n-6/temoignages-n6/92-actions-collectives-et-travail-social-communautaire-plus-actuels-que-jamais>

Auteur

Michel Thierry

vice-président du Conseil supérieur du travail social (CSTS)

michel.thierry51@wanadoo.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors